

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2023 / N°46

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2024</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 6 :</i>	<i>Résultats du concours de la gazette N° 45</i>
<i>Pages 7 à 11 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 12 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 13 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 14 à 35 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 36 à 37 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 38 :</i>	<i>Nettoyons nos trottoirs</i>
<i>Page 39 :</i>	<i>Horaires déchèteries</i>
<i>Page 40 :</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 41 à 42 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 43 à 44 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 45 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 46 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 47 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 48 :</i>	<i>Couverture</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Caroline Cazé conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier.



Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Le personnel communal,

Vous souhaitent

de très bonnes fêtes

de fin d'année



La cérémonie
des vœux du Maire
2024

aura lieu le Dimanche
14 janvier à 18h00
dans la salle
de la Mairie

**VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS A VENIR
PRENDRE CONNAISSANCE DU BILAN 2023,
ET DES PROJETS 2024.**

**TOASTS ET CHAMPAGNE CLÔTURERONT
CETTE MANIFESTATION AMICALE.**

Le mot du Maire

Les opérations prévues et inscrites au budget 2023 ont, en grande partie, été réalisées. J'en ferai le bilan lors de ma cérémonie des vœux 2024.

Quelques belles manifestations ont été organisées, en particulier le 14 juillet. Nous avons pu organiser cette fête nationale sans crainte du Covid, et la fréquentation a été très satisfaisante, en tout cas, je retiendrai la bonne ambiance autour du repas, une bonne participation aux différents jeux et concours, mais aussi une belle coopération lorsque l'heure du démontage et du rangement est arrivée. Beaucoup de volontaires se sont spontanément mis à l'œuvre, et jamais nous n'avons été aussi vite à assurer cette étape pas toujours aisée quand nous manquons de bras. J'ai vraiment eu plaisir à constater cet esprit, et je remercie l'ensemble des participants. Dans ces conditions, je peux vous assurer qu'en 2024, ce jour de fête sera encore l'occasion d'une belle rencontre des habitants et de leurs amis autour d'un buffet.

D'autres bénévoles travaillent toute l'année pour la satisfaction des habitants et les économies du budget communal. Ainsi, vous constaterez que des travaux divers sont réalisés, comme on dit, en régie, c'est à dire avec nos propres moyens, notre propre matériel, si nécessaire, et sur notre temps personnel. Là encore, je tiens à remercier ces bénévoles, souvent les mêmes, qui œuvrent à l'évolution de notre village.

La seconde manifestation marquante a été la cérémonie de l'Armistice le 11 novembre 2023. Après plusieurs années de recherches et d'organisation, suite à la découverte d'un enfant de Lempire mort au combat en 1917, au cours d'une bataille sur le Chemin des Dames, enfant pour lequel aucune inscription ne faisait référence à cet état de fait sur le registre d'état civil, et plus précisément sur son acte de naissance. L'oubli, ou le manque a été corrigé lors de cette cérémonie, en présence de Mme Le Sous-préfet de St-Quentin, Corinne MINOT, Mme Le Sénateur de l'Aisne, Pascale GRUNY, les porte-drapeaux, les élèves et leurs enseignants, et une assistance assez nombreuse et inhabituelle. Ainsi, j'ai pu, en ma fonction de Maire, écrire la mention "Mort pour la France" sur l'acte de naissance de Edouard Cléon Ferdinand LANTE, enfant de Lempire, à qui nous devons toute notre reconnaissance et un juste devoir de mémoire. Je suis pleinement satisfait de l'issue de cette histoire, et j'y associe Laurent TELLIER et Nadine GUIDE pour leurs recherches historiques et généalogiques, au préalable de cette manifestation.

Dans le numéro précédent de notre "Gazette de Lempire", N° 45, j'avais mis en place un concours sur l'orthographe, invitant l'ensemble des lecteurs à me faire part de leurs corrections.

Vous trouverez dans la page suivante l'ensemble des résultats, et les noms des 3 primés, comme je m'y étais engagé. Peu de retour de participation, mais suffisamment pour établir un classement. Merci aussi pour votre implication, et votre attachement à notre journal, puisqu'il était nécessaire de le lire très attentivement pour obtenir les meilleurs résultats.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de votre santé. A bientôt.

*Le Maire
Thierry CORNAILLE*

RESULTATS DU CONCOURS GAZETTE N°45

PAGE	FAUTE RELEVÉE	CORRECTION APPORTÉE
20	n'on	n'ont
35	l'annule	l'annulent
39	empêché	empêchés
39	quelques	quelque
40	faîte	faite
41	lâché	lâchés
42	Le	le
44	voyait	voyez
48	parce-que	parce que
49	infectes	infects
51	aborder	abordé
51	félicité	félicités
55	préparé	préparer
59	renouvelés	renouvelé
60	déclarés	déclaré
64	déclarés	déclaré
65	mas	mais
70	a	à
72	à	a
73	était	été
73	chargé	chargés
95	situés	situées
98	chaleur	chaleurs
99	citronnelles	citronnelle
99	d'huile	d'huiles
101	riches	riche
101	complète à	complète a
101	dail	d'ail
102	servit	servie
102	essayez	essayé

5 Participants:

Mme Elisabeth CORNILLET a trouvé 18 fautes retenues 1ère au classement

M. Josselin CORNAILLE a trouvé 17 fautes retenues (Non classé - Hors concours famille rédacteur)

M. et Mme Bernard GUIDE ont trouvé 13 fautes retenues 2ème au classement

Mme Annette TELLIER a trouvé 10 fautes retenues 3ème au classement

Mme Katia FRAZIER a trouvé 3 fautes retenues Non classée

Les 3 lauréats peuvent venir chercher leur prix (1 bouteille de Champagne) en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt septembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

Absents excusés : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. ALVES DA SILVA Benjamin, M. BILOÉ Jean-Paul et Mme CAZÉ Caroline.

- Procurations* :
- Mme ANFRAY Anne-Sophie à Mme PUCHE Lydie,
 - M. BILOÉ Jean-Paul à M. FISCHER Pierre,
 - Mme CAZÉ Caroline à M. CAZÉ Laurent,
 - M. ALVES DA SILVA Benjamin à M. CORNAILLE Thierry.

Secrétaire de séance : Madame HÉLUIN Yvonne.

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2023,
- Délibérations :
 - Expérimentation du Compte Financier Unique
 - Demandes de subvention :
 - A.M.F. Téléthon,
 - Entente E.S.E.V.R.G.T.L. (Football)
- Questions diverses.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion du vingt et un juin deux mil vingt-trois, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Expérimentation du Compte Financier Unique

L'article 145 de la loi de finances pour 2023 n°2022-1726, du 30 décembre 2022, modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019, a ouvert une nouvelle période de candidature à l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

La commune de LEMPIRE a candidaté et a été retenue par l'État pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Les collectivités expérimentatrices doivent passer une convention avec l'État, après délibération habilitant l'exécutif à le faire. Cette convention précise les conditions de mise en œuvre (dont les prérequis présentés ci-après) et de suivi de l'expérimentation.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Pré-requis demandés aux expérimentateurs :

Toute collectivité habilitée à participer à l'expérimentation CFU doit :

1. Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 au plus tard la première année d'expérimentation.
2. Avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Ce pré-requis est nécessaire car la confection du CFU sera dématérialisée : transmission électronique à la préfecture (Actes budgétaires) et au comptable public (PES budget).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et considérant que la commune de LEMPIRE est autorisée par l'État à participer à l'expérimentation, le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) entre la commune de LEMPIRE et l'État.

B – Demandes de subvention

1) Demande de subvention de l'A.M.F. Téléthon

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'A.M.F. Téléthon.

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à ladite association.

2) Demande de subvention de l'E.S.E.V.R.G.T.L.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'E.S.E.V.R.G.T.L. (Entente sportive Sainte-Emilie).

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courriers divers

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un mail de la Préfecture lui demandant de bien vouloir proposer le nom de personnes afin de renouveler les membres de la commission de révision des listes électorales. Il propose Madame Annette TELLIER si elle est d'accord pour représenter le Conseil Municipal, M. Christian PUCHE pour représenter l'Administration, et, Mme Marie-Agnès CHAMARET, est proposée pour représenter le Tribunal.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Noël des enfants aura lieu le samedi 16 décembre 2023 vers 16h00 dans la salle du Rez-de-Chaussée. Cette année, 24 enfants recevront un cadeau ou une carte-cadeau.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la distribution des colis des aînés se fera le vendredi 22 décembre 2023. Cette année, 30 ayants droit recevront un colis.
- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la convention signée avec la Société WPD, cette dernière avait prévu une indemnité compensatrice d'un montant de 150 000 euros. Monsieur le Maire avait envisagé l'enfouissement des réseaux. Un devis à la FDE80 a été demandé, le montant du devis s'élève à 387 676 €.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion a envoyé un mail accompagné de différents documents concernant la Protection Sociale Complémentaire du personnel communal. L'employeur devra participer dans le cadre de la Prévoyance au plus tard le 1^{er} janvier 2025 et de la Santé au plus tard le 1^{er} janvier 2026.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Union Nationale des Elus Locaux (l'UNEL) a envoyé un mail précisant que cette association, qui a été créée récemment, a pour objectif de venir en aide aux élus.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. Pierre FISCHER a assisté à la réunion de la F.D.E.80 qui a eu lieu le lundi 11 septembre à 18h00 à Moislains. Le principal point évoqué nous concernant est le groupement d'achat d'électricité.
- L'aéro club de l'Aisne à Roupy a envoyé un courrier dans lequel il propose ses services avec possibilité d'appliquer un tarif groupe adapté en fonction du nombre de participants.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à l'envoi de la gazette de juillet, il a reçu les remerciements de M. Xavier BERTRAND Président de la Région Hauts de France, Mme Pascale GRUNY Vice-Présidente du Sénat, Mme Frédérique MACAREZ Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, M. Julien DIVE Député de l'Aisne et Mme Corinne MINOT Sous-préfet.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a assisté à la réunion du S.I.A.E.P. le 20 juillet 2023 et que le S.I.A.E.P. de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 20 avril 2023 et le rapport annuel du délégué 2022. Le tarif de l'eau sera désormais facturé à 2,66€/m³.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le S.I.V.O.M. de Le Catelet a envoyé son rapport d'activité 2022. Il donne la parole à Mme Lydie PUCHE, Présidente du S.I.V.O.M.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a envoyé un courrier au directeur de la Société Vermandoise Industries Cristal Union afin de demander une aide pour l'entretien des chemins communaux laissés en mauvais état après chaque campagne de betteraves par les camions qui les utilisent. Second courrier resté sans réponse de la sucrerie.

B – Questions diverses

- Madame Lydie PUCHE demande s'il est possible de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Monsieur le Maire répond que cet arrêté n'est pas nécessaire car le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs. Monsieur le Maire précise qu'une étude sécuritaire est en cours et qu'aucun véhicule ne sera admis sur les trottoirs réservés aux piétons.

C – Participation aux réunions

- 19/06/2023 : 16 heures 00, Commission d'appel d'offres de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2023 : 19 heures 00, Réunion du Conseil Communautaire, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/06/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec le cabinet d'architecture de la nouvelle crèche de Le Catelet à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/06/2023 : 15 heures 30, Rendez-vous avec la Société W.P.D. à la Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 24/06/2023 : 11 heures 00, Inauguration de l'exposition du circuit des écrivains, à Le Ronsoy, Thierry CORNAILLE ;
- 26/06/2023 : 19 heures 30, Réunion du S.I.V.O.M. de Le Catelet, à Joncourt, Y. HÉLUIN ;
- 27/06/2023 : 17 heures 30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 28/06/2023 : 10 heures 00, Rendez-vous avec le cabinet d'architecture de la nouvelle crèche de Le Catelet à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/06/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec la C.A.F. à la C.C.P.V. pour la C.T.G., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/06/2023 : 16 heures 00, Rendez-vous avec la C.A.F. et les élus de la C.C.P.V. pour les bonus territoire qui remplacent les contrats enfance jeunesse, à Riqueval, Th. CORNAILLE ;
- 29/06/2023 : 19 heures 00, Manifestation festive pour les excellents résultats de Gricourt Basket, à Gricourt, Thierry CORNAILLE ;
- 01/07/2023 : 16 heures 00, Contrôle des poteaux incendie par le S.D.I.S., Jean-Paul BILOÉ ;
- 05/07/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec les services de la Voirie Départementale pour le projet sécuritaire de la traversée de Lempire, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 06/07/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous avec les services de la F.D.E. 80 pour le projet de dissimulation des réseaux, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 20/07/2023 : 10 heures 30, Réunion du comité syndical S.I.A.E.P., à Villers-Faucon, Thierry CORNAILLE ;
- Courant juillet : visite de l'ensemble des Accueils de loisirs de la C.C.P.V., Thierry CORNAILLE ;

- 06/09/2023 : 09 heures 00, Réunion de chantier de pré-réception à la déchetterie de Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 11/09/2023 : 17 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/09/2023 : 18 heures 00, Réunion de la F.D.E. 80, à Moislains, Pierre FISCHER ;
- 12/09/2023 : 18 heures 00, Conférence des Maires de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 14/09/2023 : 17 heures 00, Réunion avec le cabinet d'architecture de la future crèche du Catelet à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/09/2023 : 10 heures 30, Invitation à la cérémonie d'hommage à Léonide CLERY, à Le Ronsoy, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 18/09/2023 : 14 heures 00, Rendez-vous au collège de Vermand avec les services de l'Adobus de la C.C.P.V. pour mise en place d'un forum des métiers, Thierry CORNAILLE ;
- 18/09/2023 : 17 heures 30, Réunion de présentation du bilan des sénateurs Pascal GRUNY et Antoine LEFEVRE, à mi-mandat, à Morcourt, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 19/09/2023 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

D – Travaux

- 08/07/2023 : 08 heures 00 : Montage du barnum pour le 14 juillet, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Bruno FRAZIER, Thierry CORNAILLE et des bénévoles ;
- 12/07/2023 : 18 heures 00, Distribution des bonbons aux enfants de Lempire, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 13/07/2023 : 10 heures 00, Distribution des brioches aux habitants de Lempire, Yvonne HÉLUIN et Anne-Sophie ANFRAY ;
- 14/07/2023 : 19 heures 00, Démontage du barnum, Merci à l'ensemble des volontaires ;
- 18/07/2023 : 15 heures 00, Livraison et installation d'un nouveau poste informatique accessible au public à la Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 10/08/2023 : Journée paillage des haies dans le chemin rural de Templeux à Vendhuile, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE et des chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et zéro minute.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le procès-verbal :

Le Maire,

Le Secrétaire,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur le trottoir.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à votre disposition dans le bac disposé dans la cour de la mairie, ou auprès de M. Jean-Paul BILOE

ETAT CIVIL 2023

- ☞ Décès de DUBOIS Jean le 19 avril à 89 ans
- ☞ Mariage de URIER Virgile et
COURTAIN Isabelle le 20 Mai.
- ☞ Mariage de CLEMENT Julien et
FIEULAINÉ Madison le 24 Juin.
- ☞ Naissance de VILLAUME Lucien le 31 Août
- ☞ Décès de DELOBEL Paul le 2 décembre à 77 ans

ELECTIONS 2024

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.
Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale
avant le Vendredi 3 mai 2024. Pensez-y.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 24 enfants âgés de zéro à quatorze ans recevront soit un cadeau, soit une carte cadeau pour Noël, le samedi 16 décembre à partir de 16 heures dans la Salle de la Mairie. Un impératif, faire acte de présence! un goûter sera également offert.

OPERATION BRIOCHES

L'opération brioches a été assurée par Yvonne HELUIN et a permis de collecter la somme de 150€. En légère baisse par rapport à l'an dernier. Merci aux donateurs et à la collectrice.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2023, 29 personnes de 64 ans dans l'année recevront, le vendredi 22 décembre, à leur domicile et dans la matinée, un colis offert par la municipalité. A noter que l'âge des bénéficiaires évolue avec l'âge de la retraite légale, mais sans modifier les bénéficiaires antérieurs.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de Mairie sera fermé :
du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus.

STATIONNEMENT

Il est rappelé que, conformément au code de la route, il est interdit de stationner des véhicules sur les trottoirs. Ceux-ci sont exclusivement réservés à la circulation des piétons. Un espace de 1,40 m, quand cela est matériellement possible, est obligatoire pour permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite. Le non respect de cette règle élémentaire vous expose à des PV pour stationnement illicite. Les agents de la Police Rurale et de la Gendarmerie Nationale sont en droit de vous verbaliser. Un stationnement dans votre cour ou sur la route est préférable, et fera ralentir la circulation naturellement.
Qu'on se le dise !!!



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86€ pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :
Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne,
Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt,
Guise, Hirson, Laon, Marie, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre,
Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins,
Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est obligatoire.

Il est rappelé que le recensement militaire concerne à la fois les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs depuis le 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.servicepublic.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

Se munir de :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Avec la création du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE au premier janvier 2019, la période de révision des listes électorales a changé.

Désormais vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune jusqu'au sixième vendredi précédant une élection.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08 h 30 à 11 h 00.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



1er juillet 2023. Contrôle des poteaux incendie par les Sapeurs-pompiers de Beaurevoir

Chaque année, et pour la plus grande satisfaction du Maire, les pompiers viennent contrôler l'ensemble des poteaux ou bouches d'incendie. Ainsi la pression et le débit sont vérifiés, l'accès et la protection des moyens, la bonne maintenance de l'ensemble des points.

Le rapport a été envoyé en Mairie. Tout va bien. Mais il vaut mieux avoir un parc fonctionnel et en bon état, même s'il ne sert pas, plutôt que l'inverse. Ce parc avait, je le rappelle, été remis à neuf il y a deux ans, afin d'assurer une couverture de l'ensemble des habitations.

VIE AU VILLAGE



5 juillet 2023.

Gros coup de vent sur Lempire.

La nuit du 4 au 5 juillet 2023, une grosse bourrasque de vent, sans doute proche de la mini-tornade a balayé l'arrière de notre village, arrachant sur son passage quelques beaux arbres, cassant des branches, sectionnant des sapins, arrachant des toitures. Le lendemain matin le spectacle était désolant. Sur une bande d'une bonne trentaine de mètres de large sur plusieurs centaines de mètres de long, des bâtiments et la nature avaient subi des dégâts. Heureusement, aucune habitation touchée et surtout aucune victime humaine n'était à déplorer.

Plus de peur que de mal.

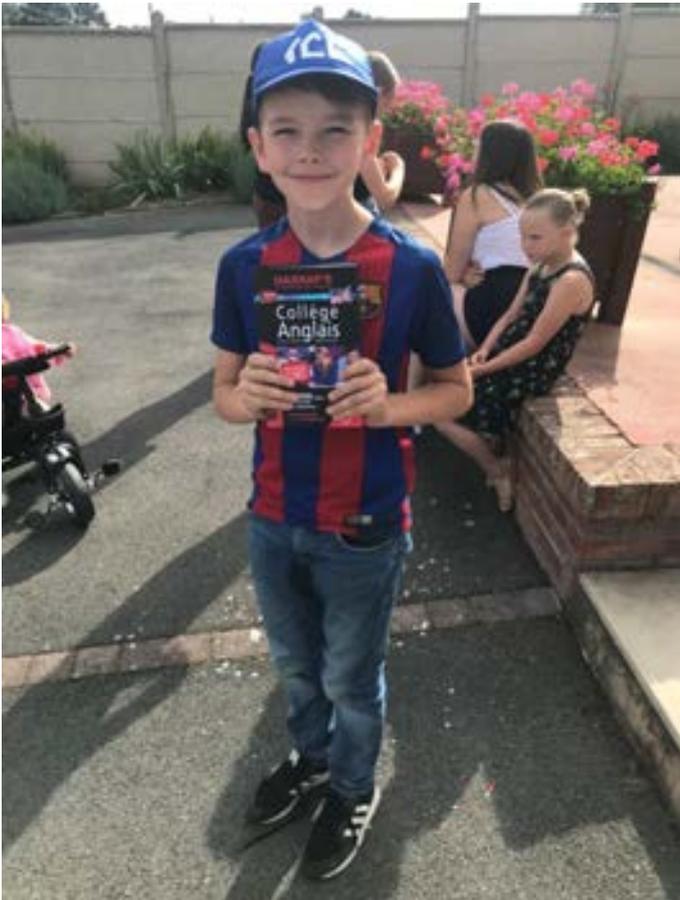
VIE AU VILLAGE



12 juillet 2023.

Distribution des friandises habituelles à l'ensemble des enfants de Lempire âgés de 14 ans et moins. Une belle présence cette année de pratiquement l'ensemble des enfants, avec quelques excusés. Quelques enfants reçoivent pour la première fois ce petit cadeau, dans la mesure où ils sont nouveaux arrivants dans notre commune.

Nous remercions l'ensemble de ces petits et ados de répondre favorablement à notre invitation.



12 juillet 2023.

Ce même jour, un dictionnaire offert personnellement par M. Le Maire et son épouse, a été remis à Pierre TARGET pour son entrée en 6ème.

Pierre est entré en Septembre au collège Pharamond Savary à Gouzeaucourt (59)

Bonne continuation à lui, et bonne réussite de son parcours scolaire.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2023.

Cette année, Yvonne Héluin a été secondée par Anne-Sophie Anfray pour la distribution habituelle des brioches au domicile des habitants. Anne-Sophie, retenue ensuite par ses obligations professionnelles, n'a pas pu être présente au moment de la photo souvenir.

Merci à toutes les deux d'assurer ce service à la population, avec le sourire, et de maintenir ce rituel du calendrier dans notre commune.



Et n'oublions pas les volontaires qui chaque année dressent le chapiteau pour un meilleur confort des habitants qui participent au repas républicain offert par la municipalité. L'équipe présente a toujours pour habitude de prendre un bon petit-déjeuner, une fois le chapiteau mis en place. Un instant important de convivialité. Merci aux bénévoles.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023.



Bon appétit à toutes et tous.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023. Des habitués, et des invités.



14 juillet 2023. La première fois pour certains. Espérons une pleine satisfaction.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023.



14 juillet 2023.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023. L'occasion pour les enfants de découvrir l'aire de jeux construite à leur intention, et les jeux pour les petits comme la pêche aux canards



14 juillet 2023. Des dames qui ne s'appellent pas "Diane", mais s'essayent au tir.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023. Des jeux picards toujours très prisés.



14 juillet 2023. Ici, le coquelicot, très difficile cette année avec des cibles de taille importante et pratiquement impossible à couvrir totalement.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2023. La meule demande beaucoup de doigté !!!



14 juillet 2023. Et la grenouille, beaucoup d'adresse.

VIE AU VILLAGE



**14 juillet 2023. Tous les gagnants des jeux et concours gratuits.
Bravo à tous !**

**Je tiens à remercier l'ensemble des organisateurs et des participants qui répondent présents à cette manifestation locale.
Je rappelle qu'il est systématiquement nécessaire de prévoir la location et le transport des jeux, la commande des repas, l'installation du chapiteau, la prévision des différents prix et lots pour chaque jeu, la tenue de chaque stand et de la buvette, et pour finir le démontage du chapiteau et le rangement des tables et des bancs. Nous sommes de moins en moins nombreux pour assurer toutes ces charges, mais nous avons la grande satisfaction de constater que les participants donnent un sérieux coup de main, surtout quand il s'agit de démonter et ranger en fin de manifestation. Sachez que cette aide est très appréciée, et qu'elle donne envie de toujours renouveler et continuer à mettre en place cette joyeuse rencontre de la population et de leurs amis.**

Un GRAND MERCI à tous et à l'année prochaine.

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Adultes

14 JUILLET 2023

NOMS

CLASSEMENTS

LOTS

GRENOUILLE HOMMES

1 ^{er} :	DUMONT Julien	2000 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	CORNAILLE Thierry	1500 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	CLEMENT Julien	1200 pts	1 bouteille de Rosé

GRENOUILLE FEMMES

1 ^{er} :	FRAZIER Kathia	2400 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	2100 pts / 1100	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	PASCAL Brigitte	2100 pts / 800	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (HOMMES)

1 ^{er} :	TARGET Pierre	100 pts / 100	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	FIEULAINE Jean-Christophe	100 pts / 80	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	CORNAILLE Thierry	100 pts / 50	1 bouteille de Rosé

LA MEULE (FEMMES)

1 ^{er} :	FAGLAIN Florence	100 pts / 70	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	PASCAL Brigitte	90 pts / 100	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	TARGET Ophélie	90 pts / 90	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (HOMMES)

1 ^{er} :	BARDEAUX Grégory	9 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	TARGET Mathieu	8 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	TARGET Pierre	7 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (FEMMES)

1 ^{er} :	COTRELLE LAURENE	10 pts	1 bouteille de Café de Paris
2 ^{ème} :	BARDEAUX Valentine	7 pts	1 bouteille de Bordeaux
3 ^{ème} :	FRAZIER Katia	4 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (HOMMES)

1^{er} :	HALOT Mickaël	15 pts / 16	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	CLEMENT Julien	15 pts / 15	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FRAZIER Bruno	15 pts / 14	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (FEMMES)

1^{er} :	HALOT Sylvie	14 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	FRAZIER Katia	12 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	CLEMENT Madison	11 pts	1 bouteille de Rosé

Des cartons de cases numérotées ont également été vendus par la société de chasse, qui avait, entre autre, en charge la buvette et le service.

Les résultats de cette loterie sont les suivants:

1er tirage	Lot: 1 bouteille de champagne	Gagnant: PICARD ?
2ème tirage	Lot: 1 bouteille de champagne	Gagnant: FRAZIER Katia

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Enfants

14 JUILLET 2023

CLASSEMENTS

GRENOUILLE

1 ^{er} :	VILLAUME Juliette	2500 pts
2 ^{ème} :	TARGET Pierre	2400 pts
3 ^{ème} :	TARGET Raphaël	1900 pts

LE COQUELICOT

1 ^{er} :	TARGET Pierre	7 pts
2 ^{ème} :	HALOT Lily-Rose	5 pts
3 ^{ème} :	TARGET Raphaël	4 pts

TIR A LA CARABINE

1 ^{er} :	HALOT Lily-Rose	14 pts
2 ^{ème} :	ALVES DA SILVA Lorenzo	11 pts
3 ^{ème} :	TARGET Pierre	10 pts

LA MEULE

1 ^{er} :	TARGET Pierre	100 pts
2 ^{ème} :	VILLAUME Juliette	90 pts / 90
3 ^{ème} :	ALVES DA SILVA Lorenzo	90 pts / 80

LA PÊCHE AUX CANARDS (jusqu'à 6 ans)

Tous les enfants ont reçu un cadeau surprise

Tous les enfants ont été récompensés par des bonbons.

VIE AU VILLAGE



22 juillet 2023.

**Cérémonie civile pour le 10ème anniversaire de mariage de:
Benjamin ALVES DA SILVA et Julie BAS.**

Cette "confirmation" a été effectuée en Mairie, en présence de:

**Sylvio BAS
Marie LETEMPLE
Sophie LELONG
Johann LETEMPLE**

témoins majeurs.

Les mariés ont renouvelé leurs vœux, avant une fête de famille.

VIE AU VILLAGE



La Communauté de Communes du Pays du Vermandois met en place des accueils de loisirs d'été, avec transport journalier gratuit. Et les animations commencent dès la montée dans le bus. Les enfants sont heureux, et les parents satisfaits.

VIE AU VILLAGE



1/08/23. Nouveau à LEMPIRE.



1/08/23. Moment de partage très convivial des anciens et volontaires du territoire, organisé par Isabelle en coordination avec le Sivom de Le Catelet.

Ce jour-là, il s'agissait d'une rencontre autour des jeux de société.

Les parties étaient acharnées.

Et cerise sur le gâteau, justement, cela se termine souvent par une dégustation de gâteaux ou de crêpes. Des après-midi très agréables, et le transport et l'accompagnement assurés par les employés du Sivom.

Complément d'information: la salle est mise à disposition par la commune, pas de location.

VIE AU VILLAGE



8/11/23. 2ème atelier du Sivom à Lempire.



**Cette fois, c'est un atelier culinaire: soupe à l'oignon, soupe d'endives.
Beaucoup de participants, et je vous passe l'odeur de cuisine
qui donne faim à tout le monde!!!**

VIE AU VILLAGE



Le 31 août 2023, Pauline et Sylvain ont eu le plaisir d'accueillir l'arrivée de leur petit dernier, Lucien.

Comme à chaque naissance dans le village, le Maire, au nom du Conseil Municipal, félicite les parents, et leur remet un cadeau présenté sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 40 euros.

C'est aussi l'occasion de rencontrer la famille au complet, et de découvrir le plus petit représentant de la commune, en l'occurrence, le plus petit Lempirois.

Bienvenue à ce petit bout 'chou, et tous nos souhaits de bonne santé.

Visiblement, la famille est heureuse d'accueillir un garçon auprès de ses 2 grandes sœurs.

VIE AU VILLAGE



31/10/2023. Les enfants fêtent Halloween, et jettent un sort ou réclament des bonbons. Le Maire a préféré donner des bonbons ! Merci à ces enfants d'animer à leur manière notre village et de se déguiser parfaitement pour l'occasion. J'espère qu'ils ont eu plus de succès que de portes fermées!



Le même jour, l'Adobus de la CCPV, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, était présent à Lempire. Malheureusement, aucun jeune ne s'est présenté. Attention, ce service risque de ne plus être planifié chez nous s'il n'intéresse personne.

VIE AU VILLAGE



Un 11 Novembre 2023, spécifique à Lempire.



En présence de Mme Le Sous-préfet, Mme Corinne MINOT, de Mme Le Sénateur, Mme Pascale GRUNY, des porte-drapeaux, des enfants de l'école, des élus.

VIE AU VILLAGE



En présence également d'une nombreuse assistance.



Un travail de recherches remarquables par Laurent TELLIER et Nadine GUIDE, suite à l'origine, d'un projet pédagogique du collège Clovis PIN à Poitiers. Le Maire, Thierry CORNAILLE, a pu inscrire sur le registre de naissance de Edouard Cléon Ferdinand LANTE, la mention "MORT POUR LA FRANCE" et ainsi rétablir l'histoire et assurer un devoir de mémoire tellement important.

TRAVAUX



Afin de protéger les haies, et les arbres fruitiers, leur maintenir un taux d'humidité satisfaisant, éviter la pousse d'un maximum de mauvaises herbes, des résidus de copeaux de bois broyé ont été disposés aux pieds de certaines rangées de haies et de l'ensemble des arbres fruitiers. Cette activité a été réalisée par des membres élus chasseurs et des membres de l'association de chasse locale.

Ces quelques heures sont données pour l'entretien de la nature et pour la préservation de la flore, mais aussi d'une certaine faune locale.

Ces haies plantées en début d'année 2021, sont, je le rappelle protégées, et inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

TRAVAUX



Portail d'accès au terrain communal.



Pose d'une clôture autour du terrain jouxtant l'aire de jeux enfants.



Un portail également pour fermer l'accès au terrain privé, ainsi qu'un portillon pour sécuriser l'aire de jeux.

J'entretiens mon trottoir !



*Merci
pour votre
participation
à l'effort
collectif et
citoyen !*

*Balayage,
Désherbage,
Démoussage*

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Règlement sanitaire départemental (art.32)

Bohain-en-Vermandois

ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	9h-11h45	13h-17h45
Mardi :	9h-11h45	13h-17h45
Mercredi :	9h-11h45	13h-17h45
Jeudi :	Fermée	
Vendredi :	9h-11h45	13h-17h45
Samedi :	9h-11h45	13h-17h45

HIVER

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	9h30-11h45	13h-16h45
Mardi :	Fermée	13h-16h45
Mercredi :	9h30-11h45	13h-16h45
Jeudi :	Fermée	
Vendredi :	9h30-11h45	13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45	13h-16h45

Joncourt

ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	Fermée	
Mardi :	9h-11h45	13h-17h45
Mercredi :	9h-11h45	13h-17h45
Jeudi :	9h-11h45	13h-17h45
Vendredi :	9h-11h45	13h-17h45
Samedi :	9h-11h45	13h-17h45

HIVER

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	Fermée	
Mardi :	9h30-11h45	13h-16h45
Mercredi :	Fermée	13h-16h45
Jeudi :	9h30-11h45	13h-16h45
Vendredi :	9h30-11h45	13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45	13h-16h45

Vermand

ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	9h-11h45	13h-17h45
Mardi :	9h-11h45	13h-17h45
Mercredi :	Fermée	
Jeudi :	9h-11h45	13h-17h45
Vendredi :	9h-11h45	13h-17h45
Samedi :	9h-11h45	13h-17h45

HIVER

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	9h30-11h45	13h-16h45
Mardi :	9h30-11h45	13h-16h45
Mercredi :	Fermée	
Jeudi :	9h30-11h45	13h-16h45
Vendredi :	Fermée	13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45	13h-16h45

AEP DE LEMPIRE

LAON, le 23 octobre 2023

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00196057		mardi 17 octobre 2023 à 13h18
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : LA2
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	28 GRANDE RUE	SIMPLE ATELIER	

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	17 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,5 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	705 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,35 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,36 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00197162

Référence laboratoire : H_CS23.8335.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	32,6 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00196057)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Magali SIGNOLET

HISTOIRE LOCALE

1944 Combats à TEMPLEUX LE GUERARD

Le F.F.I Elie AUVRET

Engagées dans la Bataille de Normandie depuis le débarquement du 06 juin, les troupes allemandes sont en retraite et aux abois en cette fin août 1944. Les alliés marchent vers Paris qui sera libérée le 5 du même mois. Le 3 septembre, Abbeville est libérée. Il aura fallu seulement 8 jours pour libérer la Picardie et mettre fin à 4 ans de tragédie.

Pour autant la guerre n'est pas terminée. Les réseaux de résistance plus actifs que jamais, sortent de la clandestinité au gré de l'avancée des combats pour prendre les armes et affronter les allemands. Le rôle des résistants, pourtant peu nombreux, est essentiel. Le Général Eisenhower estime qu'ils ont représenté l'équivalent de quinze divisions. Ils répondent aussi aux ordres, on leur demande sans arrêt d'attaquer les troupes en retraite. Ils sont ainsi parfois confrontés à des éléments ennemis restés en arrière pour établir des points de défense et protéger la retraite du gros des troupes allemandes. Malgré tout, les alliés progressent très rapidement. Ils sont donc parfois aidés, voire devancés par les résistants. La ville de Péronne est libérée le 1er septembre 1944 par l'armée américaine et les résistants. Ainsi, l'euphorie gagne la population mais le retour à la réalité revient vite. Car même en retraite, la Wehrmacht recule en bon ordre avec autour d'elle, des éléments SS fanatisés, en déroute après les combats de la Normandie, ils n'hésitent pas à commettre des exactions parmi la population civile en Picardie. Ainsi dans l'Aisne les SS massacrent 70 villageois de Tavaux, Plomion et Etreux, dans des actions en représailles aux opérations de harcèlement de la résistance.

C'est dans ce contexte de chaos que le destin d'un de ces résistants, AUVRET Elie va basculer. Né le 02 mars 1896 à Seignac (Côtes d'Armor) Elie Auvret est un résistant. Il est ébéniste à Roisel (Somme) où il habite. Il est membre du BOA (réseau Action A), il fait partie de l'équipe chargée de réceptionner les parachutages dans le secteur de Roisel. Le 4 septembre 1944, à 08h00 du matin Anatole HOCQUET, artisan menuisier à Templeux le Guérard, à la première ferme sur la gauche à l'entrée du village en venant de Roisel, est réveillé par un Commandant SS et deux sous officiers allemands venus frapper à sa porte alors que dans la cour une cinquantaine d'hommes est alignée par deux, visiblement fatigués mais fortement armés. Ils souhaitent se reposer dans la ferme avant de poursuivre leur route. Anatole Hocquet a tout de suite le réflexe d'éloigner le groupe de la ferme et leur indique un hangar à foin au fond de la cour, ceci afin de pouvoir alerter sans crainte les responsables F.F.I en poste à Roisel, dont fait partie Elie AUVRET, en insistant sur la nécessité de demander des renforts auprès de l'armée américaine dans le secteur de Péronne. Trois heures plus tard, après que la population du village ait été discrètement avisée de ne pas sortir de ses habitations, un dispositif de combat est mis en place à l'entrée du village et autour de la ferme. Profitant du sommeil de la troupe, une petite patrouille put ainsi s'approcher du hangar. Débusqués, les allemands semblent bénéficier dans un premier temps de leur position élevée sur les tas de foin pour riposter et toucher quelques uns de leurs assaillants. La seule solution semblait être d'enflammer le fourrage pour déloger les allemands. Ce qui fut fait avec des grenades incendiaires.. S'ensuivirent alors des combats sévères et meurtriers allant même jusqu'au corps à corps, des morts, des blessés des prisonniers, le détachement SS était décimé. Côté F.F.I plusieurs blessés, mais aussi deux morts dont Elie AUVRET. Cité à l'ordre de l'armée, Elie Auvret reçut, à titre posthume la croix de guerre.



Rare document pris après les combats, devant l'église de Templeux le Guerard, Au 1er plan, un jeune Waffen S.S (reconnaisable à sa blouse Rauchtarn camouflée aux tons Normandie), son visage aminci fixe l'objectif. Il est fait prisonnier main sur la tête, sur une jeep de l'armée américaine. La tension est palpable. Des curieux se sont mêlés aux quelques F.F.I locaux (l'un est coiffé du casque français Adrian), avec à gauche, un soldat américain, armé de son pistolet mitrailleur Thompson. Hormis le SS qui fixe l'objectif, tous les protagonistes sont occupés par un fait derrière la jeep, qui monopolise leur attention.



Dès le 30 octobre 1944, le conseil municipal de l'époque décide de baptiser du nom d'Elie Auvret la rue principale de Templeux le Guérard qui longe la ferme jusqu'à l'église du village. Une plaque commémorative est apposée le 4 septembre 1994, à la sortie du village vers Roisel, sur le mur de la clôture de la ferme Hocquet, sur le lieu des combats.

Laurent TELLIER

AU JARDIN

Pourquoi les feuilles tombent en automne ?

La question peut faire sourire, mais qui ne se l'est jamais posée ? Et elle en amène une autre : pourquoi certains arbres comme les conifères ne perdent pas leurs feuilles ? Tour d'horizon scientifique !

La nature est décidément bien faite, et la chute des feuilles en automne en est la parfaite illustration ! En effet, si la plupart des arbres perdent leurs feuilles en automne, ce n'est certes pas par caprice mais par nécessité. Le mécanisme de la chute des feuilles est vital pour l'arbre qui met ainsi en oeuvre une mesure de protection naturelle contre les grands froids à venir.

Pour mieux affronter les frimas, l'arbre doit se mettre au ralenti. Tout ce qui brûle de l'énergie est de fait sacrifié. Le tronc, les branches et les racines bien isolés du froid par l'écorce et la terre ne consomment pratiquement pas d'énergie pour subsister. Les feuilles elles par contre consomment de l'énergie en pure perte puisqu'elles ne résisteront pas au froid. L'arbre par souci d'économie coupe donc les vivres à ces feuilles dépensières.

Le signal est donné lorsque les températures se rafraichissent et que les jours s'écourtent. Les feuilles munies de capteurs envoient à l'arbre l'information en produisant un surplus d'éthylène. L'arbre sent que le froid va revenir et il sécrète une ribambelle de petits bouchons de liège qui arrivent dans les pédoncules des feuilles pour couper la sève.

Les feuilles privées d'eau et de sels minéraux ne peuvent plus produire de chlorophylle par le mécanisme de la *photosynthèse*. Elles changent de couleur peu à peu en perdant le vert qui masquait le rouge et le jaune d'origine. Quand elles deviennent trop faibles, elles sèchent et tombent naturellement au premier coup de vent. Les cicatrices qu'elles laissent sur les branches sont rapidement colmatées par une fine couche de liège isolante.

L'arbre ainsi calfeutré peut dès lors concentrer sa sève sur ses organes vitaux pour mieux supporter les aléas du climat. Ce mécanisme naturel se vérifie chaque automne dans toutes les régions soumises à des variations bien tranchées de température au gré des saisons.

Certains arbres comme les conifères sont mieux armés contre le froid. Leurs feuilles ne sont pas tendres et fragiles comme chez les autres arbres puisqu'elles sont recouvertes d'une fine couche de cire isolante. A cette super-isolation s'ajoutent des substances particulières qui permettent à la *feuille* de mieux résister au froid. Les feuilles étant protégées naturellement, elles ne sont plus considérées comme des dévoreuses d'énergie. L'arbre les conserve donc puisqu'elles ne l'empêchent pas de se mettre en régime ralenti d'hiver.

Questions fréquentes sur les feuilles mortes

Qu'ils soient persistants ou caduques, les feuillages des végétaux se renouvellent de manière plus ou moins flagrante. Selon le climat, la saison, mais aussi l'espèce, chaque plante produit son lot de feuilles mortes et de débris végétaux qui un jour se transformeront en bel humus fertile.

Peut-on brûler les feuilles mortes dans son jardin ?

Pour se débarrasser du surplus de feuilles mortes certains jardiniers sont tentés de les mettre en tas et de les brûler directement dans leur jardin. Cependant cette pratique est de nos jours interdite dans la majorité des communes selon la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Des dérogations exceptionnelles peuvent toutefois être accordées si la commune ne propose pas de déchetterie ou de service de collecte des déchets verts, s'il y a une obligation de débroussaillage, ou s'il existe un plan de prévention des risques d'incendies de forêts. Renseignez-vous toujours auprès de votre mairie, cela vous évitera une amende de 450 € si un voisin importuné par les odeurs, les fumées ou attestant d'un risque d'incendie, vous dénonce.

Outre le risque d'incendie et les troubles de voisinage occasionnés, cette interdiction est justifiée par les substances toxiques (composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes) dégagées sous la forme de fines particules dans l'atmosphère. Ces particules sont à la fois dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement.

Notez que le préfet peut vous octroyer une dérogation individuelle dans le cadre de l'élimination de plantes envahissantes ou vectrices de virus ou bactéries transmissibles à d'autres végétaux.

Peut-on composter les feuilles mortes ?

Il est tout à fait possible d'ajouter les feuilles mortes au compost. Comme dans la nature lorsqu'elles tombent au sol, elles vont se décomposer et participer à la formation de ce formidable amendement. Afin d'éviter toute contamination, privilégiez les feuilles saines, ne présentant pas de traces de maladies fongiques. Les feuilles très coriaces mettront beaucoup de temps à se décomposer préférez toujours les broyer (avec une tondeuse ou un broyeur de végétaux) avant de les ajouter au compost.

Ramassez vos feuilles destinées au compost après une pluie et décompactez-les avant de les ajouter au tas. Humides, elles se décomposeront plus vite !

HUMOUR

Merci Pierre Desproges

- Un prêtre qui déménage a-t'il le droit d'utiliser un diable ?
- Les moulins c'était mieux avant !
- Quand on voit beaucoup de glands à la télé, faut-il changer de chêne ?
- Si le ski alpin ... qui a le beurre et la confiture?
- Je m'acier ou je métal ? Que fer ?
- Est-ce que personne ne trouve étrange qu'aujourd'hui des ordinateurs demandent à des humains de prouver qu'ils ne sont pas des robots !
- Est-ce qu'à force de rater son bus on peut devenir ceinture noire de car raté ?
- Est-ce qu'un psychopathe peut être embauché comme psychologue chez Lustucru ?
- Si Gibraltar est un détroit, qui sont les deux autres ?
- Est-ce que l'on peut demander à une femme battue si son mari est un bon coup ?
- Lorsqu'un homme vient d'être embauché aux pompes funèbres, doit-il d'abord faire une période décès ?
- Je n'ai jamais compris pourquoi le 31 mai est la journée sans tabac, alors que le lendemain c'est le premier joint ?
- Je ne bois jamais à outrance, je ne sais même pas où c'est !
- L'ouverture d'esprit n'est pas une fracture du crâne.
- Je n'ai jamais abusé de l'alcool, il a toujours été consentant
- Si vous parlez à Dieu, vous êtes croyant... S'il vous répond, vous êtes schizophrène.
- L'alcool tue, mais combien sont nés grâce à lui ?
- Un jour, j'irai en Théorie, car en Théorie, tout se passe bien !
- Le lundi, je suis comme Robinson Crusoé, j'attends Vendredi.

Le petit coin cuisine

Blinis au saumon:

Ingrédients pour 6 personnes: Sel, poivre, 10 cl de crème liquide, 3 carrés frais, saumon fumé, Œufs de lumps, ciboulette.

Écrasez à la fourchette les Carrés frais puis ajoutez sel, poivre, ciboulette.

Montez en chantilly la crème fleurette, puis incorporez délicatement le mélange à base de Carré frais, pour obtenir un mélange onctueux.

Prendre un blini, le garnir de la composition précédente, y mettre un morceau de saumon fumé, puis un peu d'œufs de lumps.

Garnir les autres, puis poser dans un plat de service avec des rondelles de citron joliment découpées, et les minis tomates.

Peut se déguster en entrée, ou en plat de résistance avec une salade à l'huile de noix, ou à l'apéro.

Daube de sanglier:

Préparation 45 mn - Cuisson 4h00.

Ingrédients pour 6 personnes: 1 verre de Cognac, 1L de vin rouge ou blanc, 1 verre d'huile d'olive, 1 verre de vinaigre, Orange (peau), Thym, 2 carottes, 2 oignons, 4 clous de girofle, 1 poignée de sel, 1 poignée de poivre, 3 gousses d'ail coupées en deux, laurier, 50 cl d'eau, 2 kg de sanglier.

Faire la marinade avec tous les ingrédients (sauf l'eau et le cognac), en couches intercalées avec la viande coupée en cubes. Laisser mariner pendant 24h.

Egouttez la viande et la faire saisir, puis ajoutez la marinade et l'eau. Si nécessaire, rectifiez l'assaisonnement. Laisser mijoter pendant 3h 1/2.

Rajoutez 2 cuillères à soupe de farine diluée dans un peu de jus, puis faire mijoter encore 15 minutes.

Faire mijoter 15 minutes supplémentaires en ajoutant le cognac, et déguster.

Tiramissu:

Ingrédients pour 4 personnes: 30 g de cacao amer, 24 biscuits à la cuiller, 1 sachet de sucre vanillé, 100g de sucre roux, 3 œufs, 250 g de mascarpone, 50 cl de café noir non sucré.

Séparez les blancs des jaunes d'œufs.

Mélangez les jaunes avec le sucre roux et le sucre vanillé.

Ajoutez le mascarpone au fouet.

Montez les blancs en neige et les incorporer délicatement à la spatule au mélange précédent. Réserver.

Mouillez les biscuits dans le café rapidement avant d'en tapisser le fond du plat.

Recouvrir d'une couche de crème au mascarpone puis répétez l'opération en alternant couche de biscuits et couche de crème en terminant par cette dernière.

Saupoudrez de cacao.

Mettre au réfrigérateur 4 heures minimum puis déguster frais.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A Lempire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. LENGLET, Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

Pharmacies

HAUDIOQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beurevoir.....	03.23.09.41.67.
VALLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.2.2.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beurevoir.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	03.23.09.53.52.
LEGUILLIER Laurence à Roisel.....	03.23.86.67.07.
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.23.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	03.22.86.84.36.
---------------------------	-----------------

Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	06.63.03.55.18.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



EMPIRE
A SES
ENFANTS
MORTS
POUR LA
FRANCE
ET AUX
COMBATTANTS
DE TOUS
LES CONFLITS